



PRÉFET DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

SENSIBILISATION A LA GESTION DE CRISE - MODULE « IMPACT »

1 / LE CONTEXTE :

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a confirmé les prérogatives du maire en matière de sécurité civile ainsi que les bases juridiques du partage de compétence entre le maire et le préfet pour la direction des opérations de secours (DOS). De manière générale, le maire assure la direction des opérations de secours dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité.

Les missions principales qui relèvent du maire sont les suivantes :

- L'alerte et l'information des populations ;
- L'appui aux services d'urgence ;
- Le soutien des populations (hébergement, ravitaillement, etc...) ;
- L'information des autorités.

Conscient de la difficulté qui pourrait résulter de l'exercice de la direction des opérations de secours, le service départemental d'incendie et de secours de la Meuse propose depuis plusieurs années des sensibilisations à la gestion de crise à destination des élus.

2 / PRÉSENTATION DU DISPOSITIF :

La sensibilisation à la gestion de crise (appelée également module *IMPACT*) est organisée habituellement sur une demi-journée au cours de laquelle des élus sont mis en situation de gestion d'un événement majeur impactant leur commune. Dispensée par des cadres sapeurs-pompiers expérimentés et formés dans le domaine de la gestion de crise, cette activité permet entre autre :

- D'aborder les principes de la planification, notamment le volet « *plan communal de sauvegarde* » ;
- D'aborder les principes de la gestion de crise en situant les différents partenaires publics et privés ;
- D'appréhender le fonctionnement d'une cellule de crise ;
- De prendre conscience de la vulnérabilité d'un territoire et d'une organisation.

Les participants sont intégrés au sein de cellules qui sont successivement chargées :

- de concevoir le scénario et d'animer l'exercice
- de conduire la crise en anticipant autant que possible les événements indésirables.

3 / INFORMATIONS UTILES :

Ces sensibilisations sont organisées en partenariat avec l'association départementale des maires de Meuse (ADMM).

Pour planifier une cession de sensibilisation, n'hésitez pas à contacter le service de la prévision opérationnelle au 03.29.77.57.41 ou par mail : prevision55@sdis55.fr